



Communiqué des organisations CGT de la Fonction publique
UGFF – Santé – PTT – Services publics

Inacceptable !

Rien à négocier...

Si l'on peut reconnaître au moins une qualité au ministre de la Fonction publique, c'est bien celle de la constance : constance dans la surdité sociale et dans le libéralisme économique.

C'est ainsi que, ce 8 décembre, devant les organisations syndicales, il a persisté dans un démarche inacceptable, sur le fond comme dans la forme.

Faisant fi du lourd contentieux accumulé ces dernières années, ses propositions se sont donc cantonnées aux années 2004 et 2005.

Pour 2004, la seule disposition envisagée est une prime équivalant à 1,2 % du traitement indiciaire brut annuel, octroyé aux fonctionnaires titulaires qui, au 31 décembre 2004, sont au dernier échelon de leur grade depuis au moins trois ans.

Pour 2005, compte tenu de la réunification des six SMIC au 1^{er} juillet, des points d'indice seraient ajoutés aux cinq premiers échelons des échelles 2, 3, 4 et 5 de rémunération. Ces dernières seraient ramenées de 11 échelons actuellement à 10 avec ce dispositif.

Toujours pour 2005, le point pourrait être augmenté d'une valeur qui ne « saurait être inférieure » à celle de 2004. Rappelons que celle-ci était de 0,5 %.

Voilà l'ensemble des mesures présentées par le ministre.

... et des reculs programmés

Pour la CGT, elles sont à des années lumières des légitimes attentes des personnels, mais, de surcroît, elles sont iniques et dangereuses.

En ce qui concerne la prime qui, selon Renaud DUTREIL toucherait 10 % des fonctionnaires, son maigre taux doit de plus être rapporté à la période d'au moins trois ans exigée pour être parmi les ayants droit. Elle exclut, en l'état, tous les agents non titulaires qui sont souvent déjà les plus défavorisés en terme de pouvoir d'achat. De fait, elle ne serait effectivement perçue qu'en 2005. Enfin, en concédant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une réponse pérenne, le ministre pointe lui-même du doigt que la seule véritable réponse est contenue dans la valeur du point indiciaire.

Le dispositif sur le minimum Fonction publique –qui ne touche en rien les indices terminaux des échelles de catégories C et pas davantage les autres catégories– consacre un tassement de la grille sans précédent. Ainsi les échelles 2,3 et 4 de la catégorie C débuteraient toutes au même indice (275). La catégorie B, elle, ne débiterait plus qu'à 5 % au dessus du salaire minimum et la catégorie A à 26 % au dessus de celui-ci.!

Quant à la valeur du point, la mesure envisagée conduirait à une nouvelle perte du pouvoir d'achat de 1,3 % !

Tout cela est parfaitement inacceptable.

C'est d'ailleurs ce qu'ont affirmé toutes les organisations syndicales. Ensemble, elles ont exigé du ministre qu'il revoie entièrement sa copie. Une nouvelle réunion est prévue le 21 décembre

Pour imposer d'autres choix, tant sur les salaires que sur les emplois et les missions, il est impératif de renforcer l'intervention unitaire de tous les personnels pour construire le rapport de force indispensable à la prise en compte de nos revendications

C'est ce à quoi la CGT continuera à s'employer.

Montreuil, le 8 décembre 2004, 22 heures